

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**présenté**  
**au Sénat académique**  
**du 27 août 2021**

**Préparé par le Secrétariat général**

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| 1. Demande de modifications aux contingentements du programme de Baccalauréat en science infirmière .....  | 1  |
| 2. Abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle ....  | 10 |
| 3. Mise à jour du Calendrier universitaire (2021-2022 à 2024-2025).....  | 16 |
| 4. Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie) ..... | 19 |
| 5. Résolutions transmises pour information .....   | 35 |

1. **MODIFICATIONS AU CONTINGENTEMENT DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE**

**R : 04-CPR-210611**

*« Que le Comité de programme recommande au Sénat académique le retour au contingentement original d'inscriptions à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) soit, 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. »*

Vote : unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte le retour au contingentement original d'inscriptions à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) soit, 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. »*



Le 26 mai 2021

Monsieur Gilles C. Roy  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
**Président du Comité des programmes**  
Université de Moncton – campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
31 MAI 2021  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière**

Monsieur le Président,

La présente correspondance fait suite à la vôtre du 18 mai 2021. Tel que demandé dans votre lettre, nous vous remettons les documents à traiter pour les trois recommandations qui sont considérées urgentes afin que les changements soient apportés pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### 1. SUCCÈS/NON-SUCCÈS POUR TOUS LES COURS CLINIQUES

L'ÉRSI désire adopter le système de notation succès/non-succès pour tous les cours cliniques plutôt que le système de lettres dès septembre 2021, et ce pour le programme actuel et le programme modifié (hybride).

#### **R1 (vote électronique ÉRSI du 22 décembre 2020) :**

« *Que tous les cours cliniques soient évalués selon succès/non-succès pour les 4 années du programme dès l'automne 2021, et ce peu importe le programme actuel ou le programme modifié (hybride).* »

**Adoptée à l'unanimité**

#### **EN ANNEXE :**

Les CPR-5 (Modification d'un cours existant) pour les cours suivants :

- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 1711 Soins personnes en santé I;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 1722 Soins personnes en santé II;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 2712 Soins et chronicité I;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 2722 Soins et chronicité II;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 2735 Soins et chronicité III;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 3712 Soins et acuité I;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 3722 Soins et acuité II;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 3703 Soins et acuité III;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 3742 Soins et acuité IV;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 4712 Soins et complexité I;
- CPR-5 (Modification d'un cours existant) SINP 4722 Soins et complexité II.

(SINP 4735 Préceptorat déjà S/NS).

2. **RETOUR AU CONTINGENTEMENT ORIGINAL D'INSCRIPTIONS À L'ÉRSI (N = 80 à UMCM, N = 35 à UMCE et N = 35 à UMCS)**

Dans le passé, l'Université de Moncton recevait un soutien financier supplémentaire du gouvernement pour augmenter le nombre de sièges disponibles (N = 93 UMCM, N = 42 à UMCE et N = 49 à UMCS), malgré les nombreux efforts, il a été très difficile d'atteindre la nouvelle cible.

Par conséquent, le gouvernement a retiré, il y a quelques années, son financement additionnel. C'est important de noter que l'accès aux milieux de stages est de plus en plus compétitif. Par exemple, même avec des admissions entre 70-80 étudiants et étudiants par année à UMCM, il n'est pas rare d'avoir à trouver des placements cliniques pour 13-14 groupes en soins de l'adulte en mai et en juin chaque année. La population étudiante de UMCM se trouve en stages dans trois ou quatre milieux hospitaliers afin de faire face à la demande. Même si l'ÉSI-UMCM avait du financement pour admettre 93 étudiants, nous n'avons pas les ressources humaines ou physiques pour les accueillir.

**Vote électronique de l'ÉRSI du 5 au 10 février 2021 :**

*« Suite à la consultation de la documentation complète de demande de modification de programme, Il est proposé que l'ÉRSI adopte le programme modifié (hybride). »*  
**Adoptée à la majorité à UMCM, UMCE et UMCS**

3. **ABOLITION DE CINQ COURS DE L'ANCIEN PROGRAMME**

**Vote électronique de l'ÉRSI du 5 au 10 février 2021 :**

*« Suite à la consultation de la documentation complète de demande de modification de programme, Il est proposé que l'ÉRSI adopte le programme modifié (hybride). »*  
**Adoptée à la majorité à UMCM, UMCE et UMCS**

**EN ANNEXE :**

- CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire – programmes de 1<sup>er</sup> cycle );
- CPR 6 (Abolition d'un cours) SINP 3223 La personne et l'autosanté;
- CPR 6 (Abolition d'un cours) SINP 3563 Santé communautaire;
- CPR 6 (Abolition d'un cours) SINP 4023 Éthique professionnelle;
- CPR 6 (Abolition d'un cours) SINP 4661 Soins à la personne âgée;
- CPR 6 (Abolition d'un cours) SINP 4682 Clinique : personne âgée.

Un rappel que les modifications susmentionnées ont été adoptées par le Conseil de la FSSSC le 17 février 2021.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Natalie Carrier  
Doyenne

p.j.

cc. Elizabeth Dawes, Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires  
professorales  
Suzanne Harrison, Directrice de l'ÉRSI  
Stéphanie Wheaton, Registraire

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat en science infirmière

1.2 Unité responsable  
communautaires

Faculté des sciences de la santé et des services

1.3 Diplôme accordé

B. Sc. Inf.

1.4 Durée du programme

4 années à temps complet

8 années à temps partiel

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton, Shippagan/Bathurst, Edmundston

Contingentement: **80** au Campus de Moncton, **35** au Campus d'Edmundston et  
**35** au Campus de Shippagan (à Bathurst)

1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2021

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le but général du programme est de former des infirmières et des infirmiers qui possèdent les connaissances et les compétences leur permettant de dispenser des soins professionnels dans une relation de partenariat avec la personne (individu, famille, groupe, collectivité, population). L'étudiante ou l'étudiant développe des compétences d'analyse critique, de leadership, de collaboration interdisciplinaire, de sensibilité culturelle, d'engagement et d'autoapprentissage.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Dans le contexte du paradigme socioconstructiviste, le programme s'appuie sur une formation par compétences. L'étudiante ou l'étudiant apprend à l'aide de diverses situations infirmières cliniques (SIC) simulées ou réelles. Elle ou il mobilise ses ressources et construit ses compétences en transférant ses connaissances dans divers contextes de santé et de soin, ce qui développe la pensée critique. Des activités d'intégration en classe, des capsules théoriques, des activités pédagogiques d'enseignement par simulation et d'enseignement clinique complètent les activités d'apprentissage. Les compétences visées par le programme sont l'expertise infirmière, la communication et l'interaction, la collaboration, la responsabilisation professionnelle ainsi que l'autoapprentissage.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "      X
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

#### COURS CLINIQUES

Les cours cliniques entraînent des dépenses personnelles supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. On peut obtenir un complément d'information en consultant les règlements internes de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI).

Afin de pouvoir s'inscrire aux cours cliniques, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir une preuve qu'elle ou il :

- a reçu les vaccins recommandés par l'ÉRSI;
- détient un certificat valide en réanimation cardiorespiratoire;
- a soumis une attestation de la vérification de sa situation judiciaire selon l'exigence des milieux de pratique.

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) a la responsabilité de former des infirmières et des infirmiers qui assurent la protection et le bien-être des personnes (individu, famille, groupe, collectivité et population). De plus, l'ÉRSI a la responsabilité et le mandat de recommander ses diplômées et ses diplômés à l'examen d'entrée à la profession de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB).

L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans le programme de Baccalauréat en science infirmière a l'obligation de fournir des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession infirmière. L'ÉRSI se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de la profession infirmière, à tout moment du programme d'études. La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées (AIINB), le Code de déontologie des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et la *Loi sur les infirmières et infirmiers* du Nouveau-Brunswick.

L'étudiante ou l'étudiant doit respecter :

- les règlements universitaires; et
- les politiques de l'ÉRSI; et
- les politiques et procédures de l'établissement où se déroule le cours clinique.

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

- **L'inscription aux cours en science infirmière (SINF) de niveau 3000 n'est permise que lorsque tous les cours de biologie (BIOL) sont réussis.**

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

|                                   |                           |        |
|-----------------------------------|---------------------------|--------|
| FORMATION FONDAMENTALE            |                           | 99 CR. |
| COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE |                           | 69 CR. |
| Obligatoires                      |                           | 69 CR. |
| SINF1613                          | Personne en santé I       | 3      |
| SINF1623                          | Personne en santé II      | 3      |
| SINF1711                          | Soin personne en santé I  | 1      |
| SINF1722                          | Soin personne en santé II | 2      |
| SINF2603                          | Santé et chronicité I     | 3      |
| SINF2623                          | Santé et chronicité II    | 3      |
| SINF2633                          | Santé et chronicité III   | 3      |
| SINF2643                          | Santé et chronicité IV    | 3      |
| SINF2712                          | Soin et chronicité I      | 2      |
| SINF2722                          | Soin et chronicité II     | 2      |
| SINF2735                          | Soin et chronicité III    | 5      |
| SINF3613                          | Santé et acuité I         | 3      |
| SINF3623                          | Santé et acuité II        | 3      |
| SINF3633                          | Santé et acuité III       | 3      |
| SINF3643                          | Santé et acuité IV        | 3      |

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

## Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime)

|  |                                |               |
|--|--------------------------------|---------------|
| SINF3703   | Soin et acuité III             | 3             |
| SINF3712   | Soin et acuité I               | 2             |
| SINF3722   | Soin et acuité II              | 2             |
| SINF3742   | Soin et acuité IV              | 2             |
| SINF4613   | Santé et complexité I          | 3             |
| SINF4623   | Santé et complexité II         | 3             |
| SINF4633   | Santé et complexité III        | 3             |
| SINF4712   | Soin et complexité I           |               |
| SINF4722   | Soin et complexité II          | 2             |
| SINF4735   | Préceptorat                    | 5             |
| <b>COURS DES DISCIPLINES CONNEXES</b>              |                                | <b>30 CR.</b> |
| <b>Obligatoires</b>                                |                                | <b>27 CR.</b> |
| <u>BIOL1133</u>                                    | Anat. physiol. humaines I      | 3             |
| <u>BIOL1233</u>                                    | Anat. physiol. humaines II     | 3             |
| <u>BIOL2133</u>                                    | Physiologie humaine I          | 3             |
| <u>BIOL2233</u>                                    | Physiologie humaine II         | 3             |
| <u>PSYC1000</u>                                    | Introduction à la psychologie  | 3             |
| <u>SANT3003</u>                                    | Santé de la population         | 3             |
| <u>SANT3023</u> (OFG7)                             | Méthodes de recherche en santé | 3             |
| <u>SOCI1001</u> (OFG3)                             | Introduction à la sociologie   | 3             |
| <u>STAT2653</u> (OFG5)                             | Statistique descriptive        | 3             |
| <b>Cours à option</b>                              |                                | <b>3 CR.</b>  |
| <b>Choisir un cours parmi les cours suivants :</b> |                                |               |
| <u>BIOL2613</u>                                    | Introduction à la génétique    | 3 cr          |
| <u>BIOL3253</u>                                    | Microbiologie                  | 3 cr          |
| <u>EDUC1113</u>                                    | Psychopédagogie de l'enfant    | 3 cr          |
| <u>EDUC1123</u>                                    | Psychopédagogie des ados       | 3 cr          |
| <u>GERO2020</u>                                    | Vieillessement des individus   | 3 cr          |
| <u>GERO2040</u>                                    | Vieillessement des populations | 3 cr          |
| <u>KNEP1102</u>                                    | Vie active et santé            | 3 cr          |
| <u>NUAL1602</u>                                    | Introduction à la nutrition    | 3 cr          |
| <u>PHIL2235</u>                                    | Éthique                        | 3 cr          |
| <u>PSYC2610</u>                                    | Développement de l'enfant      | 3 cr          |
| <u>PSYC2650</u>                                    | Dév. de l'adol. et de l'adulte | 3 cr          |
| <u>PSYC2670</u>                                    | Psychologie gérontologique     | 3 cr          |

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime)

|          |                             |      |
|----------|-----------------------------|------|
| PSYC2700 | Intro. à la psychosexualité | 3 cr |
| PSYC2810 | Relations humaines          | 3 cr |
| PSYC2900 | Comportement anormal        | 3 cr |
| SOCI2375 | Santé et sociétés           | 3 cr |
| SOCI3520 | Sociologie de la famille    | 3 cr |
| TSTX1920 | Intro à la toxicomanie      | 3 cr |

**ou tout autre cours des disciplines connexes autorisé par la ou le responsable du programme.**

|                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| FORMATION GÉNÉRALE /OU COURS AU CHOIX | 21 CR.  |
| GLOBAL                                | 120 CR. |

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous.

Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix. Pour connaître l'une ou l'autre de ces exigences dans le cadre du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), consulter la direction du programme.

## FORMATION GÉNÉRALE

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003.

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : SOCI1001.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SANT3003

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : SANT3023.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(1)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

<sup>(1)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

2. **ABROGATION DU RÈGLEMENT 6.2.5 PORTANT SUR LES EXIGENCES DE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE**

**R : 13-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abrogation du règlement 6.2.5 qui porte sur les exigences de français langue maternelle. »*

Vote : unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte l'abrogation du règlement 6.2.5 qui porte sur les exigences de français langue maternelle. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen



29/20-21

Reçu au  
Bureau du VRER  
le 19 avril 2021

Le 19 novembre 2020



Madame Elizabeth Dawes  
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement  
et aux affaires professorales  
Université de Moncton

**Objet : Modification du règlement universitaire 6.2  
(Exigences de français langue maternelle)**

Madame la Vice-rectrice adjointe,

À sa réunion ordinaire du mercredi 18 novembre 2020, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté une résolution proposant de modifier le règlement 6.2 sur les exigences de français langue maternelle. Il s'agit plus précisément du point 6.2.5, qui porte sur l'exemption du cours FRAN1600. Comme l'explique la responsable du Secteur langue, Dominique Thomassin, dans la lettre ci-jointe, il est proposé que le point 6.2.5 soit retiré du règlement. Comme elle le précise dans sa lettre, « (...) un test de classement en grammaire et la rédaction d'un texte, sans préparation, apparaissent nettement insuffisants pour déterminer si une personne a acquis les compétences [linguistiques et textuelles nécessaires aux études universitaires et à la vie professionnelle] ». Il est à noter que sur les centaines de candidates et candidats qui passent le test de classement chaque année, seuls quelques-uns – entre 4 et 8 – se voyaient exemptés des cours. Autrement dit, cela concerne très peu d'étudiantes et d'étudiants.

Voici la résolution adoptée en ce sens :

*Il est proposé que le point 6.2.5 soit retiré du règlement universitaire 6.2 sur les exigences de français langue maternelle. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

En vous remerciant de bien vouloir inscrire le point à l'ordre du jour de la prochaine RVD et de faire le suivi nécessaire auprès du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-rectrice adjointe, mes salutations distinguées.

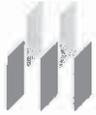
Le vice-doyen de la Faculté des

arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

- p. j. Lettre de Dominique Thomassin, responsable, Secteur langue
- c. c. Jean-François Thibault, doyen, Faculté des arts et des sciences sociales  
Dominique Thomassin, responsable, Secteur langue



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Moncton, le 3 novembre 2020

Monsieur Matthieu LeBlanc  
Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

**Objet : Proposition de modification aux règlements universitaires**

Monsieur le Vice-doyen,

J'aimerais par la présente soumettre au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales une proposition de modification aux règlements universitaires et plus particulièrement au règlement 6 sur les exigences linguistiques.

Depuis la création du test de classement en français en 2010, les étudiantes et étudiants qui obtiennent un excellent résultat au test ont la possibilité d'être exemptés du cours FRAN1600 Communication écrite. Ces personnes doivent rédiger un texte, dans un délai précis, et nous devons évaluer si elles possèdent des connaissances suffisantes pour suivre un cours au choix au lieu de FRAN1600.

Il faut toutefois rappeler que le cours FRAN1600 Communication écrite aborde des notions de niveau universitaire, notamment les techniques rédactionnelles et linguistiques permettant de rédiger divers types de textes attendus à l'université (résumé, dissertation, lettre professionnelle, etc.), de peaufiner son style d'écriture, d'utiliser efficacement les différents dictionnaires et fonctions d'Antidote, d'avoir recours aux cooccurrences pour enrichir son vocabulaire, d'identifier les cas où l'emploi des synonymes n'est pas approprié, d'écrire avec concision et clarté, d'insérer correctement une citation, de reformuler une idée, d'appuyer son propos par des sources crédibles, d'approfondir son propos, etc. Le but de ce cours n'est pas de pallier les lacunes du secondaire, mais plutôt de renforcer chez les étudiantes et étudiants les compétences linguistiques et textuelles nécessaires aux études universitaires et à la vie professionnelle.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 858-4000  
Télécopieur : (506) 858-4544  
p. 3

courriel : [info@umoncton.ca](mailto:info@umoncton.ca)  
[www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca)



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

De ce fait, un test de classement en grammaire et la rédaction d'un texte, sans préparation, apparaissent nettement insuffisants pour déterminer si une personne a acquis les compétences énumérées ci-dessus.

L'UARD formation linguistique a donc adopté la proposition suivante lors d'un vote par courriel qui s'est déroulé du 22 octobre au 3 novembre 2020.

**Dominique Thomassin propose que le point 6.2.5 soit retiré du règlement 6 sur les exigences linguistiques pour les raisons évoquées ci-dessus. Le code F05+ (qui signifie que l'étudiante ou l'étudiant doit suivre FRAN1500 Communication orale et un cours au choix en remplacement de FRAN1600 après la réussite d'une épreuve de rédaction universitaire) sera donc aboli.**

Voici le point 6.2.5 du règlement 6 : Nonobstant le règlement 6.1.1, si le résultat au test de classement en français est exceptionnellement fort, et, à la suite de la rédaction d'un texte clair et cohérent en français, la personne étudiante est exemptée du cours FRAN1600. Dans ce cas, la personne étudiante remplace le cours FRAN1600 par un cours au choix.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande de modification, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-doyen, mes salutations distinguées.

Dominique Thomassin  
Responsable du Secteur langue

p. j. Tableau présentant le règlement actuel et le règlement modifié

**Proposition de modification au Règlement universitaire 6.2**  
**Exigences de français langue maternelle**

| Règlement actuel   | Règlement proposé   |
|--|---|
| <b>6.2 Exigences de français langue maternelle</b>   | <b>6.2 Exigences de français langue maternelle</b>  |
| 6.2.1<br>La personne étudiante qui, selon l'évaluation faite en vertu du règlement 6.1.3, suit des cours de français langue maternelle (FRAN) doit réussir les cours <u>FRAN1500</u> et <u>FRAN1600</u> et, ainsi, satisfaire l'objectif de formation générale 8.  | 6.2.1<br>La personne étudiante qui, selon l'évaluation faite en vertu du règlement 6.1.3, suit des cours de français langue maternelle (FRAN) doit réussir les cours <u>FRAN1500</u> et <u>FRAN1600</u> et, ainsi, satisfaire l'objectif de formation générale 8. |
| 6.2.2<br>Si le résultat au test de classement en français est faible, la personne étudiante doit réussir le cours de mise à niveau <u>FRAN1003</u> avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.   | 6.2.2<br>Si le résultat au test de classement en français est faible, la personne étudiante doit réussir le cours de mise à niveau <u>FRAN1003</u> avant de s'inscrire aux cours <b>prescrits</b> au règlement 6.2.1.   |
| 6.2.3<br>Si le résultat au test de classement en français est très faible, la personne étudiante doit réussir les cours de mise à niveau <u>FRAN1101</u> et <u>FRAN1102</u> avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.  | 6.2.3<br>Si le résultat au test de classement en français est très faible, la personne étudiante doit réussir les cours de mise à niveau <u>FRAN1101</u> et <u>FRAN1102</u> avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.                           |
| 6.2.4<br>Si la personne étudiante réussit le cours <u>FRAN1101</u> avec une lettre finale de A ou mieux, elle est exemptée du cours <u>FRAN1102</u> et peut s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.   | 6.2.4<br>Si la personne étudiante <b>réussit</b> le cours <u>FRAN1101</u> avec une lettre finale de A ou mieux, elle est exemptée du cours <u>FRAN1102</u> et peut s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.   |
| 6.2.5<br>Nonobstant le règlement 6.1.1, si le résultat au test de classement en français est exceptionnellement fort, et, à la suite de la rédaction d'un texte clair et cohérent en français, la personne étudiante est exemptée du cours <u>FRAN1600</u> . Dans ce cas, la personne étudiante remplace le cours <u>FRAN1600</u> par un cours au choix. |   |
| 6.2.6<br>Les personnes étudiantes doivent avoir obtenu tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique avant de pouvoir s'inscrire à tout cours de niveau 3000, 4000 ou 5000.   | <b>6.2.5</b><br>Les personnes étudiantes doivent avoir obtenu tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique avant de pouvoir s'inscrire à tout cours de niveau 3000, 4000 ou 5000.                                     |

3. MISE À JOUR DES CALENDRIERS UNIVERSITAIRES (2021-2022 À 2024-2025)

**R : 21-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux calendriers universitaires 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. »*

Vote : unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux calendriers universitaires 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. »*

**N.B. Une version modifiée a été soumise aux membres du Sénat académique avant la réunion (voir Document J, p. 1)**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

28 MAI 2021

UNIVERSITÉ DE MONCTON



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Registrariat

**DESTINATAIRES :** Membres du Comité de programmes  
**EXPÉDITRICE :** Stéfanie Wheaton, Registraire  
**DATE :** 28 mai 2021  
**OBJET :** Mise à jour du Calendrier universitaire 2021-2022 à 2024-2025

Vous trouverez, ci-joint, une mise à jour du Calendrier universitaire, préparé selon la *Politique sur le Calendrier universitaire*. Les éléments à noter sont les suivants :

- Le Sénat académique a validé le Calendrier jusqu'à l'automne 2023, d'où l'identification des mises à jour jusqu'à Printemps-Été 2025 dans les sections en bleues.
- Plusieurs membres de la communauté universitaire ont exprimé leur confusion au sujet des cours à offrir lors du « dernier jour de cours » quand il y a également lieu de prévoir une journée pour la « reprise du cours du congé de l'Action de grâce ou du lundi de Pâques ». Ainsi, une légère modification de terminologie est proposée pour départir les deux dates et préciser quel est le « dernier jour de cours *selon l'horaire régulier* ».

**Actuel**

Dernier jour de cours 8 décembre  
Reprise du congé de l'Action de grâce 8 décembre

**Proposé**

Dernier jour de cours *selon l'horaire régulier* 7 décembre  
Reprise du congé de l'Action de grâce 8 décembre

- À l'automne 2021, le changement de date limite de retrait sans échec, pour passer du 31 octobre au 19 novembre, est intégré, advenant son acceptation par les instances.
- En accord avec la Formation continue, la date de début de session Printemps-été est repoussée d'une semaine pour les années déjà approuvées (2022 et 2023), ainsi que pour les années ultérieures. Bien que la *Politique sur le Calendrier universitaire* prévoit le début de la session Printemps-été dès le premier mardi de mai, ceci s'avère trop tôt dans la plupart des cas puisque les examens de la session d'hiver prennent fin le 30 avril.
- Les dates 2 avril 2022; 1 septembre 2023 et 15 septembre 2023 sont des corrections à effectuer pour refléter les consignes de la *Politique sur le Calendrier universitaire*.
- À noter que les dates prévues pour les Cérémonies de remise des grades en 2024 et en 2025 sont tôt : le 17 mai 2024 et 16 mai 2025 pour UMCS, le 18 mai 2024 et 17 mai 2025 pour UMCE et le 25 mai 2024 et 24 mai 2025 à UCMC.
- À l'hiver 2025, le congé de Pâques a un impact sur la période des examens, ce qui nous oblige de prévoir des examens les 17 et 19 avril. Il s'agirait donc d'une exception à la *Politique sur le Calendrier universitaire* qui proscrit la période d'examen du 20 au 30 avril.

**Calendrier universitaire 2021 - 2025**

|   | 2021                              | 2022                             | 2023                                 | 2024                     |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| <b>Automne</b>  |                                   |                                  |                                      |                          |
| Inscription - étudiantes et étudiants qui continuent <sup>(7)</sup> |                                   | 16 et 17 mars                    | 15 et 16 mars                        | 13 et 14 mars            |
| Inscription - nouvelles et nouveaux                                 |                                   | <del>10 avril</del> 2 avril      | 1 avril                              | 6 avril                  |
| Date limite d'inscription   | 3 septembre                       | 2 septembre                      | <del>4 septembre</del> 1 septembre   | 30 août                  |
| Fête du travail (congé)   | 6 septembre                       | 5 septembre                      | 4 septembre                          | 2 septembre              |
| Début des cours et de la session                                    | 7 septembre                       | 6 septembre                      | 5 septembre                          | 3 septembre              |
| Date limite de changement au d'abandon sans mention <sup>(2)</sup>  | 17 septembre                      | 16 septembre                     | <del>18 septembre</del> 15 septembre | 13 septembre             |
| Action de grâce (congé)   | 11 octobre                        | 10 octobre                       | 9 octobre                            | 14 octobre               |
| Journées d'étude de mi-session                                      | 25 au 29 octobre                  | 31 octobre au 4 novembre         | 30 octobre au 3 novembre             | 28 octobre au 1 novembre |
| Date limite d'abandon de cours-session sans échec                   | <del>31 octobre</del> 19 novembre | 31 octobre                       | 31 octobre                           | 31 octobre               |
| Jour du Souvenir (congé) <sup>(6)</sup>                             | 11 novembre                       | 11 novembre                      | 13 novembre                          | 11 novembre              |
| Dernier jour de cours selon l'horaire régulier                      | <del>8 décembre</del> 7 décembre  | <del>8 décembre</del> 7 décembre | <del>8 décembre</del> 7 décembre     | 5 décembre               |
| Reprise du cours du congé de l'Action de grâce <sup>(5)</sup>       | 8 décembre                        | 8 décembre                       | 8 décembre                           | 6 décembre               |
| Journées d'étude préparatoires aux examens                          | 9 et 10 décembre                  | 9 et 10 décembre                 | 9 et 10 décembre                     | 9 et 10 décembre         |
| Période des examens d'automne <sup>(2)</sup>                        | 11 au 21 décembre                 | 11 au 21 décembre                | 11 au 21 décembre                    | 11 au 21 décembre        |
| <b>Hiver</b>  |                                   |                                  |                                      |                          |
| Inscription   | 2, 3 et 4 novembre 2021           | 8, 9 et 10 novembre 2022         | 7, 8 et 9 novembre                   | 5, 6 et 7 novembre       |
| Date limite d'inscription <sup>(4)</sup>                            | 10 janvier                        | 9 janvier                        | 8 janvier                            | 13 janvier               |
| Début des cours et de la session                                    | 10 janvier                        | 9 janvier                        | 8 janvier                            | 13 janvier               |
| Date limite d'abandon de cours-session sans mention <sup>(2)</sup>  | 21 janvier                        | 20 janvier                       | 19 janvier                           | 24 janvier               |
| Jour de la Famille (congé)  | 21 février                        | 20 février                       | 19 février                           | 17 février               |
| Date limite d'abandon de cours sans échec <sup>(3)</sup>            | 4 mars                            | 4 mars                           | 4 mars                               | 4 mars                   |
| Journées d'étude de mi-session                                      | 7 au 11 mars                      | 6 au 10 mars                     | 4 au 8 mars                          | 3 au 7 mars              |
| Vendredi saint (congé)  | 15 avril                          | 7 avril                          | 29 mars                              | 18 avril                 |
| Lundi de Pâques (congé)   | 18 avril                          | 10 avril                         | 1 avril                              | 21 avril                 |
| Dernier jour de cours selon l'horaire régulier                      | 14 avril                          | 17 avril                         | 17 avril                             | 14 avril                 |
| Reprise des cours du lundi de Pâques <sup>(5)</sup>                 | Aucun                             | Aucun                            | Aucun                                | Aucun                    |
| Journées d'étude préparatoires aux examens                          | 18 et 19 avril                    | 18 et 19 avril                   | 18 et 19 avril                       | 15 et 16 avril           |
| Période des examens d'hiver <sup>(2)</sup>                          | 20 au 30 avril                    | 20 au 30 avril                   | 20 au 30 avril                       | 17, 19, 22 au 30 avril   |
| <b>Printemps-Été</b>  |                                   |                                  |                                      |                          |
| Inscription   | 16 mars                           | 15 mars                          | 13 mars                              | 12 mars                  |
| Début de la session   | <del>2 mai</del> 9 mai            | <del>1 mai</del> 8 mai           | 6 mai                                | 7 mai                    |
| Cérémonie de remise des grades (Shippagan)                          | 20 mai                            | 19 mai                           | 17 mai                               | 16 mai                   |
| Cérémonie de remise des grades (Edmundston)                         | 21 mai                            | 20 mai                           | 18 mai                               | 17 mai                   |
| Fête de Victoria (congé)  | 23 mai                            | 22 mai                           | 20 mai                               | 19 mai                   |
| Cérémonie de remise des grades (Moncton)                            | 28 mai                            | 27 mai                           | 25 mai                               | 24 mai                   |
| Fête de l'Université (célébration) <sup>(9)</sup>                   | 19 juin                           | 19 juin                          | 19 juin                              | 19 juin                  |
| Fête du Canada (congé) <sup>(8)</sup>                               | 1er juillet                       | 3 juillet                        | 1er juillet                          | 1er juillet              |
| Fête du Nouveau-Brunswick (congé)                                   | 1er août                          | 7 août                           | 5 août                               | 4 août                   |
| Fête nationale de l'Acadie (célébration) <sup>(9)</sup>             | 15 août                           | 15 août                          | 15 août                              | 15 août                  |

Présenté au Comité des programmes du 11 juin 2021. Préparé conformément à la Politique sur le Calendrier universitaire.

- (1) Date limite de changement de cours-session ou de cours-année ou d'abandon de programme sans mention au dossier. Après cette date, et jusqu'à la date limite d'abandon sans échec, tout abandon d'un cours entraîne normalement la lettre R pour ce cours.
- (2) Si le campus est fermé durant cette période, les examens sont normalement reprogrammés à même la période des examens, souvent à la dernière journée d'examen. Les étudiantes et les professeurs et les professeurs doivent être disponibles jusqu'au dernier jour de la
- (3) Date limite d'abandon de cours-session et de cours-année sans échec. L'abandon jusqu'à cette date est un retrait (R au dossier). Après cette date l'abandon est un échec (E au dossier).
- (4) L'inscription à la session d'hiver sont réparties sur trois jours, soit deux jours pour la constituante de Moncton et une pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (5) L'horaire du dernier jours de cours est remplacée par celle du lundi pour compenser la perte de cours en raison de congés fériés.
- (6) Le Jour du Souvenir est toujours le 11 novembre, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 11 novembre est un samedi ou un dimanche
- (7) L'inscription à la session d'automne est répartie sur deux jours, soit une première journée pour la constituante de Moncton et une seconde journée pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (8) La Fête du Canada est toujours le 1er juillet, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 1er juillet est un samedi ou un dimanche
- (9) Les célébrations sont des journées importantes pour la communauté universitaire, mais ne sont pas un congé de cours.

**N.B. Une version modifiée a été soumise aux membres du Sénat académique avant la réunion (voir Document J, p. 3)**

4. **MODIFICATIONS AUX CONDITIONS D'ADMISSION ET AUX RÈGLEMENTS PARTICULIERS – MAÎTRISE ÈS SCIENCES (BIOCHIMIE) ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES (CHIMIE)**

**R : 26-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission et règlements particuliers de la Maîtrise ès sciences (biochimie) et de la Maîtrise ès sciences (chimie). »*

Vote : unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux règlements particuliers de la Maîtrise ès sciences (biochimie) et de la Maîtrise ès sciences (chimie). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 19 mars 2021

Monsieur Gilles Roy  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton

**Objet : Modification des programmes de maîtrise ès sciences (biochimie) et de maîtrise ès sciences (chimie)**

Monsieur le Président,

À sa réunion du 12 février dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté les résolutions suivantes :

**R-07-CFESR-210212** : Que la modification du programme de maîtrise ès sciences (biochimie) soit adoptée telle que présentée.

**R-08-CFESR-210212** : Que la modification du programme de maîtrise ès sciences (chimie) soit adoptée telle que présentée.

Vous trouverez ci-joint la documentation liée à la modification des programmes en question incluant les correspondances entre la FESR et l'unité.

Je vous demande donc d'assurer le suivi de ces recommandations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur adjoint à la recherche  
et doyen,

Francis LeBlanc

p. j.

c. c. Monsieur Pier Jr Morin, vice-doyen, Faculté des sciences

35/20-21

Reçu au  
Bureau du VRER  
le 19 mars 2021

Registrariat

Le 19 mars 2021

Université de Moncton

PAR COURRIEL

SECRETARIAT GÉNÉRAL

01 JUIN 2021

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Faculté des sciences

Le 16 octobre 2020

Monsieur Francis LeBlanc  
Vice-recteur adjoint à la recherche et Doyen  
Faculté des études supérieures et de la recherche  
Université de Moncton

**Objet : Proposition de modification du programme de M.Sc en chimie et en biochimie**

Monsieur LeBlanc,

À sa réunion du 15 octobre dernier, le Conseil de la Faculté des sciences a adopté la proposition de modification du programme de M.Sc en chimie et en biochimie mise de l'avant par le Département de chimie et biochimie. Des changements mineurs, incluant la proposition qu'une étudiante ou qu'un étudiant postulant aux programmes de M.Sc joigne une lettre de recommandation de sa directrice ou de son directeur de thèse anticipé au moment du dépôt du dossier, sont proposés. La proposition de l'Assemblée départementale du Département de chimie et biochimie, de même que les formulaires pertinents à cette demande, sont d'ailleurs joints à la présente communication.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2020, le Conseil de la Faculté a adopté la recommandation suivante :

*« Le Conseil de la Faculté des sciences accepte la proposition de modification du programme de M.Sc en chimie et en biochimie telle que proposée par l'Assemblée départementale du Département de chimie et biochimie. »*

Merci d'assurer le suivi nécessaire de ce dossier.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le vice-doyen,  
Faculté des sciences



Pier Jr Morin

PJ

Cc : Mme. Céline Surette, directrice du Département de chimie et biochimie



Le 5 octobre 2020

Monsieur Pandurang Ashrit, Doyen  
Faculté des sciences, Université de Moncton

**Objet : Proposition de modifications aux programmes de M.Sc. en chimie et en biochimie**

Monsieur le Doyen,

La présente est pour vous faire part de modifications proposées aux programmes de maîtrise en chimie et en biochimie. Des modifications mineures aux conditions d'admission et aux règlements particuliers sont proposées.

Présentement, la pratique départementale est d'intégrer les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants dans des équipes de recherche dès leur début de parcours, et de leur offrir une bourse pour la durée normale de leurs études. Il est donc important d'avoir identifié une directrice ou un directeur de thèse au moment de l'admission à nos programmes d'études supérieures en chimie et en biochimie. Or, cette pratique n'est pas reflétée dans nos conditions d'admission ou les règlements particulier.

Ainsi, nous proposons de modifier le règlement particulier suivant : « Toute étudiante ou tout étudiant inscrit ~~postulant~~ au programme de maîtrise doit ~~avoir~~ inclure, au moment du dépôt de son dossier, une lettre de recommandation de son directeur ou une de sa directrice de thèse anticipé. ~~au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.~~ »

En demandant une lettre de support de la future directrice ou du futur directeur de thèse, nous serons en mesure de s'assurer que les étudiantes et étudiants admis reçoivent tout le support nécessaire pour bien réussir leur programme.

L'Assemblée départementale a adopté la proposition suivante à sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre dernier :

PROPOSITION 2020-R3-6-1: « L'Assemblée départementale recommande les modifications proposées aux conditions d'admission et aux règlements particuliers des programmes de MSc en biochimie et MSc en chimie »

Nous vous prions de soumettre ces modifications aux programme de 2e cycle en chimie et en biochimie au prochain Conseil de Faculté.

Veuillez accepter, cher Doyen, l'expression de nos sentiments distingués.

Céline Surette, Ph. D.  
Directrice, Département de chimie et biochimie



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**CAMPUS DE MONCTON**

**Faculté des sciences**

Département de chimie et biochimie

**Pj : CPR-9 M.Sc. biochimie ; CPR-9 M.Sc. chimie**

**De :** [Natalie C. Boudreau](#)  
**A :** [Luc Boudreau](#); [Céline Surette \(celine.surette@umoncton.ca\)](#)  
**Cc :** [Pier Jr Morin](#); [Francis LeBlanc](#); [François Vigneau](#)  
**Objet :** Suivi au Comité des programmes de cycles supérieurs CPS-201215  
**Date :** 23 décembre 2020 12:01:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)

---

Bonjour,

À la suite de la réunion du Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS) du 15 décembre, un suivi est nécessaire concernant la modification des programmes de maîtrise ès sciences (biochimie) et maîtrise ès sciences (chimie). Vous trouverez ci-dessous l'extrait du compte rendu du CPS-201215.

#### **Extrait CPS-201215**

#### **4. Maîtrise ès sciences (biochimie) et maîtrise ès sciences (chimie)**

Des propositions de modification des programmes de maîtrise ès sciences (biochimie) et de maîtrise ès sciences (chimie) ont été reçues à la FESR en octobre dernier. Les modifications proposées, semblables en substance dans les deux programmes, consistent essentiellement à exiger une lettre d'appui d'un membre du corps professoral membre de l'Assemblée de la FESR confirmant qu'il acceptera de diriger la thèse de la candidate ou du candidat advenant son admission au programme. Quelques modifications de détail sont également proposées.

Après avoir noté une erreur de copier-coller (Modification du programme de maîtrise ès sciences (chimie), section 1.2.2, Autres exigences particulières, « maîtrise ès sciences en biochimie » (plutôt que « maîtrise ès sciences en chimie »)), on entame une longue discussion relative à la modification principale proposée.

On évoque l'obstacle supplémentaire au recrutement que constitue la lettre d'appui exigée et l'impact négatif possible qu'elle pourrait avoir sur le nombre de nouvelles admissions.

On explique alors le contexte de cette demande : dans les deux disciplines concernées, les candidatures au programme sont traitées un peu comme des demandes d'emploi. Les professeures et professeurs financent d'ailleurs leurs étudiantes et étudiants et doivent garantir une somme à cet effet. Les candidates et candidats sont recrutés pour travailler sur un projet précis, et la directrice ou le directeur pressenti exige souvent les pièces dont il a besoin pour faire l'étude du dossier avant même qu'il soit examiné par le comité des études supérieures. La lettre d'appui de la directrice ou du directeur pressenti permettra de

confirmer que l'adéquation entre la candidate ou le candidat et le projet est le bon, et que les conditions financières sont réunies. Cette manière de faire est commune dans les universités canadiennes pour ces disciplines.

On convient de modifier la terminologie employée (« postulant »). On pourrait par exemple utiliser l'expression « demandant l'admission au programme ». De la même manière, « lettre de recommandation » pourrait être remplacé par « lettre d'appui » et « directeur ou directrice de thèse anticipé » pourrait devenir « directrice ou directeur de thèse proposé ».

La discussion s'ouvre ensuite sur des perspectives plus larges. La modification proposée aura pour effet de filtrer les candidatures à ces programmes. Si elle permet d'encadrer le parcours des candidatures retenues, elle est également susceptible de créer des attentes. Le langage utilisé et sa signification pour la candidate ou le candidat seront importants. Puisque l'appui d'une professeure ou d'un professeur ne suffit pas à assurer l'admission, il faudra veiller à ce que la lettre d'appui ne soit pas comprise comme une offre d'admission. Il y a peut-être lieu de développer un modèle de lettre standard pour que la compréhension soit la même pour tous.

Se pose ensuite la question de la gestion des demandes de lettres d'appui auprès des professeures et professeurs. Ici, deux approches s'opposent, certains défendant une approche « pédagogique » où l'Université fournirait aux candidates et candidats une aide à la recherche de directrices ou directeurs potentiels, incluant par exemple des modèles de courriels et de curriculum vitae, et d'autres laissant aux candidates et candidats la responsabilité de se démarquer auprès des professeures et professeurs. Dans tous les cas, il y a lieu d'encadrer les démarches de recrutement : pièces à exiger (relevés de notes, curriculum vitae, publications, etc.), types d'entrevues, modèles de réponses à donner, etc.

Diverses avenues sont évoquées pour que l'Université se donne les moyens de répondre à toutes les demandes de lettres d'appui qui lui seront faites une fois la modification proposée adoptée. L'une de ces avenues consiste à se doter d'un outil d'information de la capacité d'accueil. Un tel outil pourrait être accessible ou non aux candidates et candidats potentiels. Il serait à tout le moins disponible à l'interne (présidences des CES, agentes et agents de recrutement, Service de l'admission) et permettrait de guider les candidates et candidats et de réduire le nombre de demandes vouées à l'échec. Un tel outil devrait avoir la résolution nécessaire pour être efficace (places disponibles au niveau des laboratoires plutôt qu'au niveau des programmes, mise à jour continue, distinction entre candidatures canadiennes et internationales).

Une deuxième avenue consiste à se doter des moyens nécessaires pour donner une réponse standardisée aux candidates et candidats dont les démarches auprès des

professeures et professeurs restent sans réponse. Une adresse de courrier électronique gérée au niveau du CES ou du département pourrait être créée à cet effet. Des demandes pourraient y être adressées directement par des candidates et candidats, mais surtout les demandes auxquelles les professeures et professeurs ne souhaitent pas répondre eux-mêmes pourraient y être redirigées.

Un travail de communication devra aussi être fait pour gérer les attentes des candidates et candidats, en particulier ceux qui doivent s'acquitter d'un frais d'étude de dossier, sachant que le dossier ne sera envoyé à l'étude (et qu'on y donnera une réponse) que lorsqu'il sera complet (et qu'il inclura donc la lettre d'appui demandée). On pourrait donc inclure à même la description du programme un énoncé comme celui-ci :

« Avant de soumettre une demande d'admission, avoir obtenu une lettre d'appui d'une directrice ou d'un directeur de thèse proposé. »

Ces éléments de communication devraient être repris ailleurs au besoin (demande d'admission, directives du site Web de l'Université, CES, etc.), peut-être aussi dans le cadre plus large d'une présentation de l'ensemble du processus de demande d'admission. Un logigramme du processus de demande et une liste de vérification des pièces à inclure pourraient être proposés.

Plusieurs des défis particuliers rencontrés pourraient en outre trouver leur solution dans une demande d'admission en ligne plus moderne dont l'Université devrait faire l'acquisition.

La discussion prend fin en invitant les unités concernées à profiter de l'occasion de la modification proposée pour retirer les références à des règlements généraux qui figurent actuellement à la section « Règlements particuliers » de la description du programme. Citons notamment :

- La composition du jury
- La note de passage de C
- La moyenne de maintien au programme de 2,70
- Le délai accordé pour les modifications à la thèse
- La notation (S ou NS) de la thèse

Le nombre d'heures maximal consacré aux démonstrations, à la correction et à la consultation semble en outre relever davantage d'une politique interne que d'un règlement des études.

Le comité mandate François Vigneau afin de discuter de ces derniers points avec le président du CES et la directrice du département et demander une version modifiée des documents.

**R03-CPS-201215**  
(Hébert Chatelain/Esfahani)

*Que les modifications du programme de maîtrise ès sciences (chimie) soient recommandées au Conseil de la FESR.*

**Adoptée**

**R04-CPS-201215**  
(Esfahani/Hébert Chatelain)

*Que les modifications du programme de maîtrise ès sciences (biochimie) soient recommandées au Conseil de la FESR.*

**Adoptée**

Cordialement,

**Natalie C. Boudreau**

Secrétaire de direction

Vice-rectorat adjoint à la recherche et décanat

Faculté des études supérieures et de la recherche

506 858-4310

[natalie.c.boudreau@umoncton.ca](mailto:natalie.c.boudreau@umoncton.ca)

<https://www.umoncton.ca/fesr/>



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMONTON MONCTON SHEPPARD



**De :** Céline Surette  
**A :** François Vigneau; FESR; Natalie C. Boudreau  
**Cc :** Luc Boudreau; Yvette Cormier  
**Objet :** Révision Modification aux MSc en chimie et en biochimie  
**Date :** 8 janvier 2021 13:17:26  
**Pièces jointes :** [Formulaire CPR 9 Biochimie révision.rtf](#)  
[Formulaire CPR 9 chimie révision.rtf](#)  
[formulaire\\_cpr\\_2000-2 - proposition de modification du programme 2014 biochimie.docx révision.docx](#)  
[formulaire\\_cpr\\_2000-2 - proposition de modification du programme 2014 chimie révision.docx](#)

---

Bonjour,

Voici les fichiers modifiés pour les propositions de modification à nos programmes de maîtrise en chimie et en biochimie.

Nous répondons également aux questions du Comité des programmes des cycles supérieurs ci-bas.

1. Après avoir noté une erreur de copier-coller (Modification du programme de maîtrise ès sciences (chimie), section 1.2.2, Autres exigences particulières, « maîtrise ès sciences en biochimie » (plutôt que « maîtrise ès sciences en chimie »)), on entame une longue discussion relative à la modification principale proposée.
  - *C'est en effet une erreur de copier-coller, nous remercions le CPS d'avoir remarqué cette erreur.*
2. On convient de modifier la terminologie employée (« postulant »). On pourrait par exemple utiliser l'expression « demandant l'admission au programme ». De la même manière, « lettre de recommandation » pourrait être remplacé par « lettre d'appui » et « directeur ou directrice de thèse anticipé » pourrait devenir « directrice ou directeur de thèse proposé ».
  - *Nous sommes d'accord avec les changements proposés par le CPS.*
    - i. *Modifier postulant pour demandant l'admission au programme*
    - ii. *Modifier lettre de recommandation pour lettre d'appui*
    - iii. *Modifier directeur ou directrice de thèse anticipé pour directrice ou directeur de thèse proposé*
3. Une deuxième avenue consiste à se doter des moyens nécessaires pour donner une réponse standardisée aux candidates et candidats dont les démarches auprès des professeures et professeurs restent sans réponse. Une adresse de courrier électronique gérée au niveau du CES ou du département pourrait être créée à cet effet. Des demandes pourraient y être adressées directement par des candidates et candidats, mais surtout les demandes auxquelles les professeures et professeurs ne souhaitent pas répondre eux-mêmes pourraient y être redirigées.
  - *Le président du CES rappela aux membres du corps professoral de continuer leur effort de faire un suivi aux courriels de candidates et candidats sollicitant un encadrement potentiel dans leur laboratoire. La suggestion de créer une adresse courriel pour le CES (géré par le président du CES) et ainsi favoriser des réponses uniformisées à toutes les demandes fut bien reçu par les membres du CES. Aucune décision ne fut cependant prise et nous en discuterons lors d'une prochaine réunion du CES.*
4. La discussion prend fin en invitant les unités concernées à profiter de l'occasion de la

modification proposée pour retirer les références à des règlements généraux qui figurent actuellement à la section « Règlements particuliers » de la description du programme.

Citons notamment :

- La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le Comité des études supérieures du département concerné et approuvée par le Conseil de la faculté.
- La note **C** est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.
- L'étudiante ou l'étudiant devra conserver normalement une **moyenne pondérée de 2,70** pour son année de cours.
- Pour la thèse, la note **S** ou **NS** est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la réunion du jury.
- Le nombre maximum d'heures de démonstration de laboratoire, de corrections ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.
  - *Le CES de chimie et biochimie est d'accord avec la proposition de modifications par le CPS et autorise aussi de retirer le règlement particulier suivant, et ce pour les deux programmes de MSc ès Sciences (chimie et biochimie) :*
    - *Chaque étudiante ou étudiant aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures du département concerné. Ce comité viendra en aide à l'étudiante et à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.*

PROPOSITION 210108-5 (AA/CS): «Le CES de chimie et biochimie acceptent les recommandations (et les précisions apportées par le CES) du comité des programmes de cycles supérieurs aux modifications de programme en MSc ès Sciences (chimie).»

PROPOSITION 210108-6 (GR/MS): « Le CES de chimie et biochimie acceptent les recommandations (et les précisions apportées par le CES) du comité des programmes de cycles supérieurs aux modifications de programme en MSc ès Sciences (biochimie).»

Nous demeurons à votre disposition si vous avez d'autres questions ou commentaires.

Cordialement,

Céline Surette, Ph.D.  
Directrice et Professeure titulaire,  
Département de chimie et de biochimie  
Faculté des Sciences, Université de Moncton  
18, ave Antonine-Maillet, Moncton, NB, E1A 3E9, Canada

Située sur les terres traditionnelles du peuple Mi'kmaq

Tel: 1(506)858-4854

Luc Boudreau, PhD  
Professeur Agrégé / Associate Professor  
Université de Moncton  
Département de chimie et biochimie  
Centre de Médecine de Précision du Nouveau-Brunswick/  
New Brunswick Centre for Precision Medicine  
27 rue Providence, local 330-1  
Moncton, NB  
E1C 8X3  
(506)-858-4207  
[luc.boudreau@umoncton.ca](mailto:luc.boudreau@umoncton.ca)

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

## Proposition d'un nouveau programme Modification d'un programme

### 1. 1. Identification du programme

1. 1.1 Titre du programme  
Maîtrise ès Sciences (biochimie)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des sciences
3. 1.3 Diplôme accordé  
M.Sc. (biochimie)
3. 1.4 Durée du programme  
2 ans (24 mois)
3. 1.5 Lieux où est offert le programme  
Campus de Moncton
3. 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2021

### 1. 2. Description du programme

1. 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme a pour but de donner une formation approfondie dans le domaine d'étude. Il permet à l'étudiante et à l'étudiant d'entreprendre un projet de recherche autonome dans un domaine spécifique de la chimie. Celui ou celle qui obtient ce diplôme a su démontrer sa capacité à mener à terme un projet de recherche original **d'envergure**. Ce programme prépare donc à poursuivre des études de doctorat ou à occuper des postes de supervision de projets dans le domaine de spécialisation.

1. 2.2 Conditions d'admission

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu) \_

Pour être admis au programme de maîtrise ès sciences ~~en biologie, en biochimie, en chimie, en physique et en mathématiques~~, l'étudiante ou l'étudiant doit être détenteur d'un baccalauréat avec spécialisation dans le domaine d'études choisi ou avoir une formation équivalente.

Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission.

### 1. 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

#### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Toute étudiante ou tout étudiant ~~inscrit~~ **postulant** au programme de maîtrise doit avoir **inclure, au moment du dépôt de son dossier, une lettre de recommandation** de son directeur ou ~~une~~ de sa directrice de thèse **anticipé**, ~~au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.~~

~~Chaque étudiante ou étudiant aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures du département concerné. Ce comité viendra en aide à l'étudiante et à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.~~

~~La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le Comité des études supérieures du département concerné et approuvée par le Conseil de la faculté.~~

~~La note **C** est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.~~

~~L'étudiante ou l'étudiant devra conserver normalement une **moyenne pondérée de 2,70** pour son année de cours.~~

~~Pour la thèse, la note **S** ou **NS** est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la réunion du jury.~~

~~Le nombre maximum d'heures de démonstration de laboratoire, de corrections ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.~~

### 1. 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

Obligatoires 39 CR.

BICH6000 Thèse de biochimie 33

BICH6013 Proposition de recherche 3

BICH6021 Séminaire de recherche 1

BICH6032 Analyse critique d'articles 2

Cours à option 6 CR.

Choisir, conjointement avec le ou la responsable du programme, 6 crédits parmi ceux des cours suivants qui seront offerts :

BICH6233 Aspects avancés de biochimie 3

BICH6423 Mécanismes macromoléculaires 3

BICH6433 Progrès récents en biochimie 3

BICH6522 Biochimie des lipides 3

Global 45 CR.

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

## Proposition d'un nouveau programme Modification d'un programme

### 1. 1. Identification du programme

1. 1.1 Titre du programme  
Maîtrise ès Sciences (chimie)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des sciences
3. 1.3 Diplôme accordé  
M.Sc. (chimie)
3. 1.4 Durée du programme  
2 ans (24 mois)
3. 1.5 Lieux où est offert le programme  
Campus de Moncton
3. 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2021

### 1. 2. Description du programme

1. 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme a pour but de donner une formation approfondie dans le domaine d'étude. Il permet à l'étudiante et à l'étudiant d'entreprendre un projet de recherche autonome dans un domaine spécifique de la chimie. Celui ou celle qui obtient ce diplôme a su démontrer sa capacité à mener à terme un projet de recherche original d'envergure. Ce programme prépare donc à poursuivre des études de doctorat ou à occuper des postes de supervision de projets dans le domaine de spécialisation.

1. 2.2 Conditions d'admission

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu) \_

Pour être admis au programme de maîtrise ès sciences ~~en biologie, en biochimie, en chimie, en physique et en mathématiques~~, l'étudiante ou l'étudiant doit être détenteur d'un baccalauréat avec spécialisation dans le domaine d'études choisi ou avoir une formation équivalente.

Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission.

### 1. 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

#### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit ~~postulant~~ au programme de maîtrise doit avoir **inclure, au moment du dépôt de son dossier, une lettre de recommandation** de son directeur ou une de sa directrice de thèse ~~anticipé, au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.~~

~~Chaque étudiante ou étudiant aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures du département concerné. Ce comité viendra en aide à l'étudiante et à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.~~

~~La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le Comité des études supérieures du département concerné et approuvée par le Conseil de la faculté.~~

~~La note **C** est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.~~

~~L'étudiante ou l'étudiant devra conserver normalement une **moyenne pondérée de 2,70** pour son année de cours.~~

~~Pour la thèse, la note **S** ou **NS** est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la réunion du jury.~~

~~Le nombre maximum d'heures de démonstration de laboratoire, de corrections ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.~~

### 1. 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

Obligatoires 39 CR.

CHIM6000 Thèse 33

CHIM6015 Proposition de recherche 3

CHIM6016 Analyse critique d'articles 2

CHIM6017 Séminaire de recherche 1

Cours à option 6 CR.

Choisir, conjointement avec le ou la responsable du programme, au moins 6 crédits parmi ceux des cours suivants qui seront offerts :

CHIM6412 Chimie alicyclique avancée 3

CHIM6413 Mécanismes en chimie organique 3

CHIM6416 Chimie médicinale 3

CHIM6512 Chimie analytique avancée 3

CHIM6611 Pollution chimique 3

CHIM6612 Éléments de géochimie 3

## 5. RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

### **R : 03-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte que, dès l'automne 2021, tous les cours cliniques (SINF1711, SINF1722, SINF2712, SINF2722, SINF2735, SINF3712, SINF3722, SINF3703, SINF3742, SINF4712, SINF4722, SINF4735) soient évalués selon le système de notation succès/non-succès pour les quatre années du programme de Baccalauréat en science infirmière, étant entendu que ceci s'applique tant au programme actuel qu'au programme modifié (hybride). »

### **R : 05-CPR-210611**

« Que le Comité de programme accepte l'abolition des cours suivants : SINF3223 La personne et l'autosanté, SINF3563 Santé communautaire, SINF4023 Éthique professionnelle, SINF4661 Soins à la personne âgée et SINF4682 Clinique : personne âgée. »

### **R : 06-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au cours GLST1000 Étude loisir sport tourisme qui prévoit de limiter l'accès auxdits cours aux étudiantes et étudiants du programme de Baccalauréat en gestion loisir, sport et tourisme. »

### **R : 07-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte le retrait du cours GLST1000 de la banque de cours de formation générale (OFG). »

### **R : 08-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PSYC2520 Psychologie de la santé et PSYC3301 Sensation et perception. »

### **R : 09-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : PSYC3410 Psychologie linguistique, PSYC3700 Théories de la personnalité, PSYC4001 Méthodes et stat. avancées, PSYC4010 Histoire de la psychologie, PSYC4020 Questions actuelles en psychologie, PSYC4800 Approches psychothérapeutiques et PSYC4900 Mémoire de psychologie. »

### **R : 10-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PSYC2301 Sensation et perception et PSYC3520 Psychologie de la santé. »

### **R : 11-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie, Baccalauréat ès arts avec majeure en psychologie et la Mineure en psychologie. »

### **R : 12-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline PSYC. »

### **R : 14-CPR-210611**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours GMEC5210 Éléments de conception méc. »

**R : 15-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte la création du cours MULT3000 Projets spéciaux. »*

**R : 16-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte la modification à la banque de cours de la discipline MULT. »*

**R : 18-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : AGFO1998 Introduction à l'agrof. CESAB1, AGFO3998 Introduction à l'agrof. CESAB3, AGFO3999 Introduction à l'agrof. CESAB4, AGFO4122 Stage en foresterie, AGFO4114 Écologie des forêts tropicales, AGFO4123 Agroforesterie IV, AGFO5096 Atelier de synthèse, AGFO1999 Introduction à l'agrof. CESAB2, AGFO4124 Agroforesterie III, AGFO5163 Législ. Dans le domaine agrof et AGFO4153 Gestion de projets. »*

**R : 19-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline AGFO. »*

**R : 20-CPR-210611**

*« En raison de la pandémie, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la date limite pour se retirer d'un cours à la session d'automne 2021 soit repoussée, de façon exceptionnelle, au vendredi 19 novembre 2021 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, au dernier jour de cours, et ce, sans remboursement. »*

**R : 22-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées au profil des programmes suivants : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie), Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) – régime coopératif, Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) et Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) – régime coopératif. »*

**R : 23-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : BIOL4413 Initiation à la recherche I et BIOL4423 Initiation à la recherche II. »*

**R : 24-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours BIOL4418 Initiation à la recherche. »*

**R : 25-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline BIOL. »*

**R : 27-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FORS1011 Stage en milieu de travail I, FORS2001 Stage en milieu de travail II et FORS3001 Stage en milieu de travail III. »*

**R : 28-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier). »*

**R : 29-CPR-210611**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline FORS. »*